

DATE DE PUBLICATION : 14 OCTOBRE 2024

**RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**  
LE DIRECTEUR RÉGIONAL

**Délégation de signature donnée par le Directeur Régional de l'Île-de-France**  
**au Directeur départemental du Val-de-Marne et à son adjoint**

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Alain GERBIER, le 14 octobre 2024 ;

Délégation permanente est donnée à M. Denis DELABY, Directeur départemental du Val-de-Marne, et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Nicolas CORTINOVIS, adjoint au Directeur départemental du Val-de-Marne, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Créteil et des bureaux d'accueil et d'information d'Ivry-sur-Seine et Vincennes qui lui sont rattachés.

M. Denis DELABY reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Créteil, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

M. Nicolas CORTINOVIS reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Créteil, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

M. Denis DELABY peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de la succursale de Créteil et à leurs adjoints.

Fait à Paris-La Défense, le 14 octobre 2024

Alain GERBIER